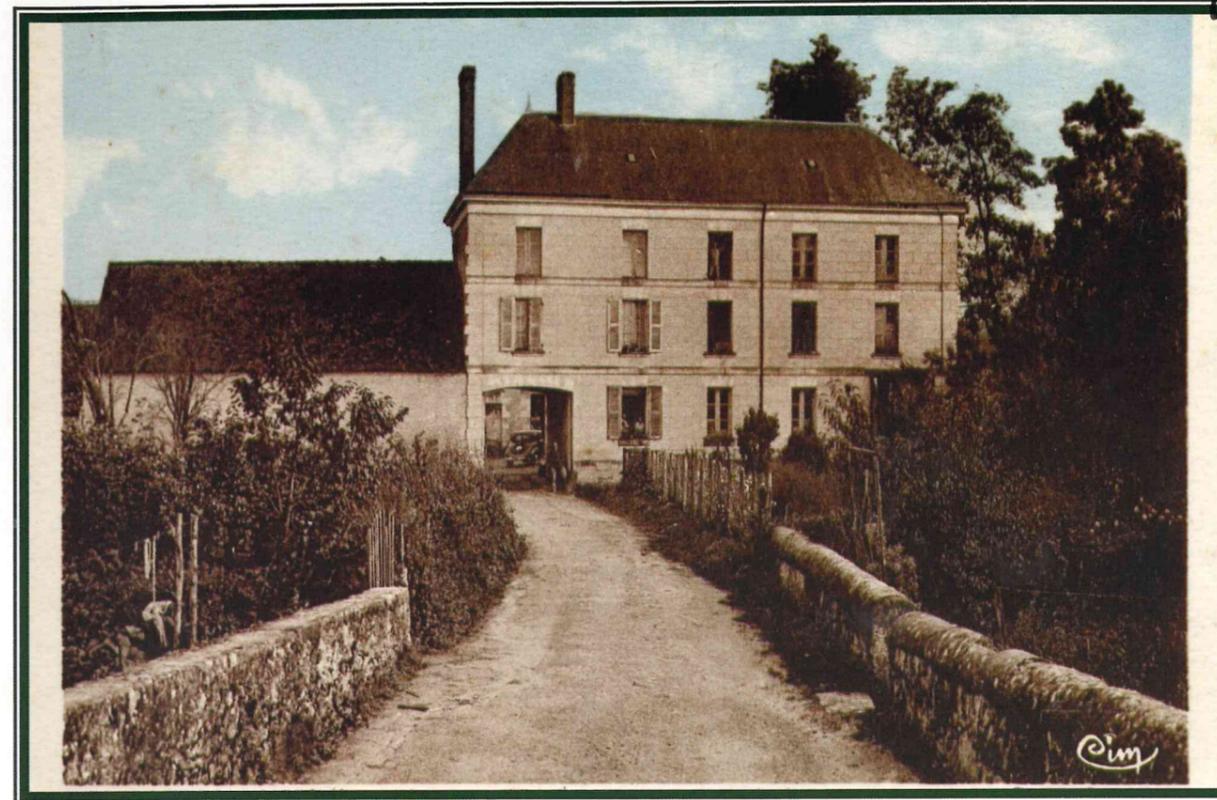




VILLELOIN-COULANGÉ (I.-et-L.) — Château de l'Abbaye



*Le Moulin de Charreau à l'époque de son activité*

## BULLETIN MUNICIPAL

# 2004

# VILLELOIN-COULANGÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTRÉSOR  
INDRE ET LOIRE

## NOTE D'HISTOIRE LOCALE

### Suite de la vie communale : L'année 1904 à Villeloin-Coulangé à travers les archives .

Le conseil municipal s'est réuni six fois sous la présidence de Monsieur BERNIER élu et réélu le 1.5.1904<sup>(1)</sup>

### Séance ordinaire du 21 février 1904 :

En exécution des prescriptions contenues dans la circulaire préfectorale du 24 août 1903, le maire a établi un règlement sanitaire pour la commune qu'il soumet à l'approbation du conseil. Le conseil l'approuve .

♦ Le conseil donne un avis favorable à la demande du jeune DOISEAU Marcel de la classe 1903 pour soutien de famille.

♦ Sapeurs pompiers : le conseil vote au profit de la subdivision des sapeurs pompiers une somme de 20 F destinée à leur cotisation en 1904 à la société de tir annexe du 68<sup>ème</sup> régiment territorial en voie de formation à Loches.

### Séance du 15 mai 1904 :

#### Installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de l'adjoint.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BERNIER Léon, maire qui a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux, et a déclaré installer Messieurs :

- ⇒ BERNIER Léon
- ⇒ PORCHER Jullien
- ⇒ ORILLARD Dominique
- ⇒ LUTIER Octave
- ⇒ BIET Silvain
- ⇒ GELINEAU Jules
- ⇒ SINSON Jules
- ⇒ DESCHAMPS Eugène
- ⇒ BONVALET Gustave
- ⇒ MONPOINT Michel
- ⇒ LEMAIRE Ernest
- ⇒ DEROCHE Jean

C'est à dire 12 conseillers.

M. GELINEAU Jules, le plus âgé a présidé la séance ; il a invité le conseil à procéder à l'élection du maire. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci- après :

⇒ **M. BERNIER Léon : 10 voix et un bulletin non validé.** Ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé maire.

#### Élection de l'adjoint dans les mêmes formes.

Ont obtenu :

- ⇒ LUTIER Octave : 10 voix (Élu)
- ⇒ ORILLARD Dominique : 1 voix.

### Séance ordinaire du 23 mai 1904 :

#### Vote de différents budgets :

- Approbation du compte receveur vu les budgets primitifs et additionnels des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1904. Le conseil approuve sans observation et vote le dit budget
- En recette : 9 602,47 F
- En dépense : 9 422,59 F
- Soit un excédent de recette de 179,88 F
- De la vicinalité
- De bienfaisance

#### Chemins ruraux

Nomination de quatre membres afin de rechercher les anticipations signalées. En effet, plusieurs propriétaires riverains se sont accaparés en partie, divers chemins ruraux. Sont choisis messieurs :

- ⇒ MONPOINT Michel
- ⇒ PORCHER Jullien
- ⇒ BIET Silvain
- ⇒ BONVALET Gustave

### Séance du 21 août 1904 :

- Vote d'une subvention de 60 F pour les sapeurs pompiers.
- Révision de la liste électorale pour 1905
- Le conseil dresse la liste des répartiteurs

10 titulaires, 10 suppléants, révisé la liste des personnes admises pour l'année 1905 au bénéfice de l'assistance médicale gratuite et l'arrête à 18 familles comprenant 26 personnes.

### Séance du 20 novembre 1904 :

Le conseil municipal de Nouans demande la création dans cette commune d'une foire aux bestiaux, denrées et autres marchandises qui se tiendrait le 31 Août chaque année. Le conseil consulté à ce sujet déclare se désintéresser de cette question.

Le conseil satisfait des services du brigadier cantonnier AUDIGER chargé de la surveillance des chemins vicinaux de la commune lui vote pour l'année 1905, une gratification de dix francs .

### Séance du 4 décembre 1904 :

✓ Cimetière : le terrain réservé actuellement aux concessions ne présente que peu d'espace libre. Le maire informe le conseil qu'il a choisi un autre endroit du cimetière pour y fonder les concessions.

✓ Côte de la Grange :

Profitant des travaux en cours pour la ligne du chemin de fer, le maire informe le conseil que

l'entrepreneur de ces travaux est d'accord pour enlever un cube suffisant de matières afin de diminuer la côte dite « La Grange » si dangereuse pour les voitures (à chevaux).

Il y aurait lieu également d'acheter de chaque côté une bande de terrain aux propriétaires riverains afin de dresser une courbe sur le bourg pour le raccordement à la route de Loché.

Ce projet n'a pas eu de suite .

### Séance du 25 décembre 1904 :

#### Construction du chemin de fer et passage à niveau :

Suite à diverses plaintes, le maire demande que le passage à niveau du chemin de fer situé à environ trente mètres en aval du pont soit reporté plus loin vers Montrésor car le projet actuel n'offre pas tous les avantages pour le passage des foins et l'écoulement des eaux .

S'il était déplacé de 35 à 40 mètres plus loin, dans la courbe, le passage aboutirait directement sur un chemin d'exploitation déjà existant. Le conseil prie Monsieur le Préfet de bien vouloir lui faire donner satisfaction.

Cette demande sera rejetée suite au rapport du conducteur subdivisionnaire en date du 21 janvier 1905.

#### Bureau de bienfaisance

A la suite de la réunion du 21 mai 1904, huit personnes se partagent :

- 23 kilos de pain chaque dimanche
- 13 kilos de viande le 1<sup>er</sup> janvier, mardi gras et le 14 juillet
- Le bois par parts égales.

#### Service militaire

Recensement des soldats de la classe 1904 :

- ⇒ CHARRAULT Henri (Valet de chambre)
- ⇒ COUVREUX Armand (cultivateur)
- ⇒ CRESPIEN Henri (cultivateur)
- ⇒ DESCHAMPS René (bourelier)
- ⇒ DOUCET Auguste ( cultivateur)
- ⇒ FOURNIER Eugène ( cultivateur)
- ⇒ PATOIS René ( cultivateur)
- ⇒ PERROCHON Victor ( cultivateur)
- ⇒ PESSON Édouard ( cultivateur)
- ⇒ RAINE Lucien ( jardinier)
- ⇒ SENEAU Georges ( cultivateur)
- ⇒ SIMON Alphonse ( cultivateur)
- ⇒ SINSON Maurice ( élève ecclésiastique)

<sup>(1)</sup> M. BERNIER avait déjà été maire de 1884 à 1888.

Il le sera jusqu'en décembre 1919



Passage à niveau pour la ligne de chemin de fer qui posait problème au passage des foins et à l'écoulement des eaux

## LE MOULIN DE CHARREAU

Tout le monde a l'habitude de voir cette grande construction de pur style Ligérien mais en réalité bien peu de personnes savent qu'il s'agit là d'un ancien moulin.

Le défaut d'archives anciennes ne permet pas de retracer avec précision les diverses transformations de ce moulin au cours des temps. Tout juste peut-on dire qu'il a probablement vu le jour lors de la fondation de l'Abbaye au IX<sup>ème</sup> siècle. Dans la plupart des cas, les Abbayes importantes vivaient en autarcie en produisant sur place le nécessaire non seulement à leur subsistance, mais aussi à leur développement et à leur rayonnement. C'est dans le premier quart du 19<sup>ème</sup> siècle (vers 1830) qu'a été érigé le bâtiment actuel. On sait également qu'à cette époque le meunier ayant sollicité un accroissement de son « USINE » a dû se conformer à de nombreuses prescriptions de la part de l'administration. Plusieurs de ces dispositions sont encore applicables et plus précisément celles visant à maintenir un niveau et une qualité des eaux aussi corrects que possible. Utilisant la force dégagée par une chute d'eau, c'est donc un moulin à eau avec roue motrice à aubes « dite sur l'eau ».

Sur le plan professionnel, ce moulin a développé une importante activité de meunerie. En 1836 Jean Gabriel ARRAULT en était le meunier. En 1851 l'exploitation en était assurée par Victor Pierre Eugène ARRAULT, fils du précédent, lequel en 1896 passait le relais à Eugène ARRAULT son propre fils. En 1931, Charles RABIER, fils d'un meunier exerçant au moulin du Pont Cornu de Chemillé sur Indrois, s'y installait à son tour et serait de fait le dernier meunier à faire tourner la roue.

À son entrée en activité, la famille RABIER produisait comme ses devancières diverses farines de céréales uniquement pour l'alimentation des animaux. Mais assez rapidement, après avoir annexé divers matériels en provenance du moulin de Vaufrieux de Nouans les Fontaines, Monsieur et Madame RABIER furent en mesure de produire des farines de blé dur et de froment de haute qualité et parfaitement panifiables, production

hautement appréciée pendant la seconde guerre. Par ailleurs le couple RABIER s'efforça de maintenir les ouvrages en bon état. Ces ouvrages, ainsi qu'il est dit ci-dessous, sont encore actuellement d'une grande utilité.

Le code rural par ses articles 103 à 122 (police et conservation des eaux) fait obligations aux propriétaires de moulins d'avoir à entretenir tous les ouvrages (vannes principales et motrices, déversoirs, biefs et digues etc)

### Ces dispositions ont pour objectifs :

(Art L 232/5 section III, chap 2 du code rural)

- Réguler le cours des eaux en période de crue ou d'étiage.
- Maintenir les ressources en eau.
- Développer le potentiel piscicole.
- Préserver l'originalité des vallées par la lutte contre les friches.

La vanne principale ne se manœuvre qu'en cas de crue constatée. Pour apprécier le niveau des eaux sans erreur possible, une pierre dite « *de niveaux des eaux* » se trouve scellée dans la digue tout près de la vanne principale. Elle est munie de deux traits horizontaux parallèles distants d'une dizaine de centimètres, le niveau des eaux doit se situer entre les deux et ce n'est que si le trait supérieur est immergé de plus de 2 cm durant plus de deux heures, qu'il y a « *crue constatée* » donc nécessité d'actionner la vanne principale.

*Que peut on trouver encore aujourd'hui dans ce moulin ou autour après un demi-siècle de fin d'activité ?*

### À l'extérieur :

- ❖ Une roue à aube de belles dimensions (4,60 m de diamètre et 48 aubes de 1,80 m<sup>2</sup> chacune). Cette roue, fait assez rare, est positionnée directement sur la rivière Indrois et non pas sur un bief d'alimentation. En 1993 dans un programme de restauration des ouvrages sa partie exposée a été recouverte d'une marquise en ardoises, ce qui la rend fort belle à regarder.

- ❖ Une vanne motrice, une vanne principale dite de décharge, un grand déversoir de 4 mètres qui s'écoulent dans un bief de décharge.
- ❖ Un réseau de trois cours d'eau (fausse rivière, l'Indrois et enfin le bief de décharge)



La roue motrice à aubes



La rotonde

Existent également les anciennes écuries, fenils, hangars et préaux. De temps à autre des visiteurs, amateurs de moulins ou simples curieux demandent à visiter. Ils repartent toujours ravis mais aussi souvent surpris par l'importance des vestiges.



Le moulin aujourd'hui